

Les UNIONS des DDEN des départements 35, 38, 49,69,75,79,86,90

le 24 juillet 2021

Au Président de la Fédération des DDEN,

Aux membres du Conseil Fédéral,

Aux Unions départementales

OBJET : Réponse à la lettre du Conseil Fédéral du 20 juillet en réponse à notre courrier du 13 juillet 2021

Chers collègues, chères collègues,

Notre courrier commun avait pour objectif d'alerter sur des pratiques qui ne nous semblent pas conformes aux statuts ; en aucun cas d'organiser « une cabale », « un complot », encore moins « une remise en cause de décisions et votes de nos Congrès précédents ».

Nous espérons qu'il s'agit seulement d'un écart de langage que d'assimiler notre démarche légitime et constructive « au syndrome de délégitimation observé lors des dernières élections américaines »...

Tous les représentants des Unions signataires sont DDEN depuis de longues années. Certains depuis plusieurs décennies et assument des responsabilités au sein de leur Union. A aucun moment, **nous ne prétendons représenter la Fédération des DDEN**, comme il est suggéré dans votre courrier. Nous pensons que le Conseil Fédéral se saisirait de notre réflexion commune pour ouvrir un débat serein sur les questions que nous nous posons à savoir notamment :

- La convocation d'un double Congrès avec un ou plusieurs délégué(e)s mandaté(e)s selon le nombre de cotisants au 31 décembre 2019 puis au 31 décembre 2020,
- Le renouvellement des 2/3 du Conseil fédéral conformément à la lecture des statuts en vigueur,

Or, il n'en est rien puisque votre lettre du 20 juillet est une fin de non-recevoir.

Elle ne répond en rien à nos interrogations mais remet en cause la légitimité des Unions qui constituent la Fédération et particulièrement celles de leurs représentants qui en sont signataires en jetant sur eux le discrédit et l'opprobre. Cette méthode de travail trop souvent utilisée par la Fédération afin de fuir le vrai débat de fonds n'est en rien la manifestation d'un fonctionnement démocratique, que nous défendons.

Par rapport à votre interrogation, il ne nous semble pas incohérent que « si chaque Union est une structure indépendante » elle ne puisse pas, s'interroger, échanger, voire travailler avec d'autres Unions sur des sujets communs. C'est notre conception du fonctionnement associatif, participatif, et de l'intelligence collective nait souvent des avancées et des innovations.

La publication de 2 courriers émanant des Présidents de la Loire et du Morbihan, accompagnant votre courrier du 20 juillet nous a choqués, tant par leurs tonalités que par leurs formes qui traduisent la méconnaissance des sujets soulevés. Ces courriers sont à la fois méprisants et insultants envers les Unions signataires.

Nous vous rappelons que notre démarche s'inscrit bien dans un cadre d'amélioration de la gouvernance de la Fédération des DDEN mise au service des Unions.

**Par souci d'apaisement**, nous proposons à la Fédération un échange en visioconférence qui pourrait avoir lieu fin août ou tout début septembre, avant le prochain Conseil Fédéral du 8 septembre, pour aborder ensemble les points que nous soulevons, trouver des réponses et préparer sereinement le Congrès.

Notre souhait, reste celui de tous les DDEN, d'agir localement dans nos Unions où nous sommes investis et reconnus, de défendre les idéaux Républicains de l'école dans toutes ses dimensions, et surtout de développer la représentativité de nos actions. A ce titre la Fédération se doit d'être dans une exemplarité de management interne.

C'est en tout cas notre souhait.

Amitiés laïques et républicaines

Unions des DDEN des départements 35, 38, 49,69,75,79,86,90